

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SYMISA
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 11

Comité Syndical
Séance du 08 Juillet 2020
Participation aux salons professionnels de l'immobilier et conception de stands
SIMI 2020-2021-2022 et MIPIM 2021-2022
Délibération modificative

L'an deux mille vingt et le 08 Juillet à 14 heures 30

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 1^{er} Juillet 2020, s'est réuni au siège social du SYMISA, 449 Route des Crêtes 06560 Valbonne, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

Etaient présents :

Mmes DEBRAS et SALUCKI ; MM LEONETTI, OCCELLI et THIERY (CASA) ; Mme DUHALDE GUIGNARD, (Département des Alpes-Maritimes) ; M. SAVARINO et M. LABAT (CCINCA) ; M. LOPINTO et CHIKLI (CACPL) ; M. GALY et M. AMAR (Région) ; M. GAMBAUDO (Université) ; M. ANDRE (SCE).

Etaient absents :

Mme BLAZY (CASA) ; M. DAUNIS, M. ETORE, M. LOMBARDO, M. MELE et M. ROSSI (CASA) ; Mme DUMONT (Département) ; M. MUSELIER (REGION) ; M. LISNARD (CACPL) ; Mme CLERC (INRIA).

Etaient représentés :

M. LUCA par M. LEONETTI (CASA)
M. MASCARELLI par M. OCCELLI (CASA)
M. GINESY par Mme DUHALDE GUIGNARD (Département)
M. LONDEIX par M. LABAT (CCINCA)

Assistait également à la séance Monsieur FAURE Payeur Départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire de séance Madame Guilaine DEBRAS et la remercie de sa présence.

Le Président rappelle que,

Par délibération n°10 en date du 15 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la participation de SYMISA aux salons immobiliers professionnels SIMI et MIPIM 2020-2021 et 2022, incluant le lancement d'un MAPA portant sur la « conception, fabrication, aménagement, montage et démontage » du stand Sophia Antipolis pour le salon MIPIM 2020 et le lancement d'une procédure de marché public sous forme d'accord cadre à bons de commande à marchés subséquents pour les éditions 2021-2022 du MIPIM et 2020-2021-2022 du SIMI.

Bien que le calendrier évènementiel des salons professionnels ait connu de profonds bouleversements cette année compte tenu de l'épidémie de covid19, la technopole Sophia Antipolis entend réaffirmer et poursuivre sa dynamique de développement, en confirmant sa présence et sa visibilité auprès des investisseurs et des autres territoires sur les salons majeurs du secteur immobilier que sont le MIPIM et le SIMI.

A cet égard, et compte-tenu de l'annulation de l'édition 2020 du MIPIM, la participation du SYMISA à ce salon a été reportée en 2021, modifiant les modalités prévues pour le lancement des marchés afférents.

Dans ce contexte, il convient, d'une part, d'annuler le lancement d'une procédure de marché public sous forme d'accord cadre pour les salons MIPIM 2021-2022, et les SIMI 2020-2021-2022, et d'autre part d'engager les procédures de marchés publics suivantes :

1) Marchés publics à procédure adaptée pour le SIMI 2020 et MIPIM 2021

Il est proposé de lancer deux marchés publics à procédure adaptée pour chacun des 2 salons concernés (SIMI 2020 et MIPIM 2021) ayant pour objet « la conception, fabrication, aménagement, montage et démontage du stand Sophia Antipolis ainsi que l'organisation d'actions évènementielles et de communication sur ce stand ».

- **La prochaine édition du SIMI se tiendra du 09 au 11 Décembre 2020**, au palais des Congrès de la Porte Maillot, à Paris. La Technopole Sophia Antipolis sera présente sur le stand C15 qu'elle occupe depuis plusieurs années (d'une surface de 38.13 m², Niveau 1 Hall Neuilly),

La charge financière liée à la réservation des espaces du SIMI 2020, de même que les coûts de conception et d'aménagements du stand seront imputés sur l'exercice 2020, selon un échéancier et des modalités connus à l'avance, en lien avec la programmation des évènements concernés.

- **La prochaine édition du MIPIM se tiendra du 16 au 19 mars 2021** au Palais des Festivals de Cannes. Pour l'édition 2021, le SYMISA bénéficie d'ores et déjà des prestations similaires au MIPIM 2020 (qui a été annulé), par « glissement » et report de ce qui avait été conclu pour l'édition 2020 avec le prestataire REED MIDEM (emplacements, conditions tarifaires, accréditations). La Technopole Sophia Antipolis sera présente sur son stand historique P4C17 (d'une surface de 40.45 m² assorti d'une terrasse de 52.50 m², au 4ème niveau, Salon des Ambassadeurs), à

proximité de grandes Métropoles européennes (Berlin, Stuttgart, Grenoble et la Métropole Nice Côte d'Azur).

Compte-tenu de l'annulation de l'édition 2020, la charge financière liée à la réservation des espaces du MIPIM 2021, de même que les coûts de conception et d'aménagements du stand seront imputés sur les exercices 2020 et 2021, selon un échéancier et des modalités connus à l'avance, en lien avec la programmation des évènements concernés.

2) Un format de marché restant à définir pour les salons MIPIM 2022, et SIMI 2021 et 2022

Les salons restant à programmer (SIMI 2021 et 2022, MIPIM 2022) feront quant à eux l'objet d'une réflexion ultérieure et d'une nouvelle proposition et délibération du Conseil Syndical sur la procédure et le format de marché public les mieux adaptés à la période.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- supprime le dispositif de la délibération n°10 du Comité syndical en date du 15 novembre 2019 prévoyant le lancement d'une procédure de marché public sous forme d'accord cadre à bons de commande à marchés subséquents portant sur la « conception, fabrication, aménagement, montage, démontage » des stands Sophia Antipolis pour les 5 salons MIPIM 2021-2022, et les SIMI 2020-2021-2022 ;
- confirme la participation de la technopole Sophia Antipolis aux salons SIMI 2020-2021-2022 et MIPIM 2021-2022 ;
- approuve le lancement de deux marchés publics à procédure adaptées portant sur la « conception, fabrication, aménagement, montage, démontage » du stand Sophia Antipolis pour le Salon SIMI 2020 et MIPIM 2021;
- autorise l'organisation d'évènementiels et de toutes actions de communication ou de promotion en lien avec la tenue de ces manifestations ;
- prévoit au budget du SYMISA les crédits afférents à la participation de la technopole Sophia Antipolis à ces manifestations ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces actions

AINSI FAIT ET DELIBERE
A VALBONNE LE 08 Juillet 2020

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

SYMISA
Les Genêts
449, Route des Crêtes
06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

Acte à classer**DELIB11CS080720**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-20T12-22-05.00 (MI224323715)

Identifiant unique de l'acte :

006-250600012-20200708-DELIB11CS080720-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : délibération modificative participation salons SIM
ET mipim (delib 10 du 15.11.2019)

Date de décision : 08/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : [DELIB 11 SIMI MIPIM Delib
modificative.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/07/20 à 12:22

Par [BONNOME Christine](#)

Transmis

Date 20/07/20 à 12:22

Par [BONNOME Christine](#)

Accusé de réception

Date 20/07/20 à 12:30